



LA TABLE OUVERTE

15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS

Sommaire

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2023	1
Bilan association ANC	5
ACTIF	5
<i>Immobilisations incorporelles</i>	5
<i>Immobilisations corporelles</i>	5
<i>Immobilisations financières</i>	5
<i>Actif circulant</i>	5
PASSIF	6
<i>Fonds propres</i>	6
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	6
<i>Provisions</i>	6
<i>Dettes</i>	6
<i>Engagements reçus</i>	6
<i>Engagements donnés</i>	7
Compte de résultat association ANC	8
<i>Produits d'exploitation</i>	8
<i>Charges d'exploitation</i>	8
<i>Produits financiers</i>	8
<i>Charges financières</i>	8
<i>Produits exceptionnels</i>	9
<i>Charges exceptionnelles</i>	9
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	9
Annexes Associations 2024	10
PREAMBULE	10
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	10
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
<i>METHODE GENERALE</i>	11
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	11
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	13
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	15
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
AUTRES INFORMATIONS	19

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2023**ASSOCIATION LA TABLE OUVERTE****Association Loi 1901**

Maison des associations – 15 rue Ramey

75018 PARIS

Siret : 521 005 587 00022 - NAF 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS**LE 31 DECEMBRE 2023**

19

La Table Ouverte

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres et à l'Assemblée Générale de l'association **La Table Ouverte**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **La Table Ouverte** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté notamment :

- sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les adhésions et les charges,
- sur la justification des principaux postes du bilan.
- et sur la conformité de la présentation des comptes à l'arrêté ministériel ANC 2018-06, et notamment la présentation de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Drancy le 21 Avril 2024

Lounis MEKHENEFF – Associé
Le commissaire aux comptes



Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 066	3 145	14 922	17 111	- 2 189
Autres immobilisations corporelles	123 151	41 917	81 233	95 764	- 14 531
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	3 173		3 173	3 173	
TOTAL (I)	144 390	45 062	99 327	116 048	- 16 721
Actif circulant					
Stocks et en-cours	5 000		5 000	4 000	1 000
Avances et acomptes versés sur commandes	605		605	961	- 356
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	29 251		29 251		29 251
Valeurs mobilières de placement	15		15		15
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	23 232		23 232	73 353	- 50 121
Charges constatées d'avance	380		380	201	179
TOTAL (II)	58 483		58 483	78 515	- 20 032
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	202 873	45 062	157 810	194 563	- 36 753

Bilan association ANC (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	4 361	4 361	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	57 346	42 204	15 142
Excédent ou déficit de l'exercice	6 754	15 142	- 8 388
Situation nette (sous total)	68 461	61 707	6 754
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	62 030	70 431	- 8 401
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	130 491	132 139	- 1 648
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 919	12 631	2 288
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	8 777	18 271	- 9 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 246	14 015	- 12 769
Autres dettes	2 377	1 507	870
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		16 000	- 16 000
TOTAL (IV)	27 320	62 424	- 35 104
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	157 810	194 563	- 36 753
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	184 362	172 994	11 368	6,57
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	99 569	117 063	- 17 494	-14,94
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	8 040	9 381	- 1 341	-14,29
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0			
Total des produits d'exploitation (I)	291 971	299 437	- 7 466	-2,49
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	70 544	82 752	- 12 208	-14,75
Variations stocks	-1 000	-1 000		0,00
Autres achats et charges externes	147 754	108 098	39 656	36,69
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	796	8 881	- 8 085	-91,04
Salaires et traitements	59 965	76 053	- 16 088	-21,15
Charges sociales	142	1 274	- 1 132	-88,85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 720	9 979	6 741	67,55
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	130	100	30	30,00
Total des charges d'exploitation (II)	295 052	286 138	8 914	3,12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-3 081	13 299	- 16 380	-123,17
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-3 081	13 299	- 16 380	-123,17
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 958		1 958	N/S
Sur opérations en capital	8 402	4 129	4 273	103,49
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	10 360	4 129	6 231	150,91
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	525	2 286	- 1 761	-77,03
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	525	2 286	- 1 761	-77,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 835	1 843	7 992	433,64
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	202 852	238 498	- 35 646	-14,95
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	196 098	223 356	- 27 258	-12,20
EXCEDENT OU DEFICIT	6 754	15 142	- 8 388	-55,40
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	2 533 300	1 542 800	990 500	64,20
. Prestations en nature				
. Bénévolats	318 900	306 300	12 600	4,11
Total	2 852 200	1 849 100	1 003 100	54,25
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	2 533 300	1 542 800	990 500	64,20
. Prestations				
. Personnel bénévole	318 900	306 300	12 600	4,11
Total	2 852 200	1 849 100	1 003 100	54,25

Annexes Associations 2024

PREAMBULE

OBJET SOCIAL DE LA TABLE OUVERTE

L'association la Table Ouverte a pour activités :

L'orientation et/ou l'insertion professionnelle : Les deux restaurants associatifs avec leur gastronomie locale et variée, leurs plats du jour et leurs desserts maison, c'est l'occasion d'un repas authentique et « fait maison ».

Les équipes qui animent les restaurants, accueillent différents publics et de tous âges (jeunes scolarisés, demandeurs d'emploi, etc...) afin de les aider dans leur parcours professionnel.

PERIMETRE DES ACTIONS DE LA TABLE OUVERTE :

L'association La Table Ouverte exerce ses activités principalement sur la région Ile de de France.

DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIVITES ET DES ACTIONS SOCIALES DE L'ASSOCIATION

Les principales missions de La Table Ouverte :

La solidarité et l'entraide, elles apportent un soutien aux habitants du quartier Goutte d'Or, de tous âges par des actions permanentes et durables :

- Distribution de repas toute l'année,
- Epicerie et vestiaire solidaire (vente à prix symbolique de biens (vêtements, chaussures, produits d'hygiène, etc..),
- Activités créatives et ludiques (jardinage, terrain de pétanque, jeux pour les enfants, etc...)

Rompre l'isolement : Le café d'ICI fait aussi salon thé les après-midi ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h.

Aider à l'insertion et l'orientation professionnelle des personnes en difficultés

La mise en œuvre des actions de solidarité et intergénérationnelles. Elle redistribue chaque année des repas gratuits aux plus démunis.

MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association a un restaurant à caractère associatif ; une épicerie et vestiaire solidaire.

Pour la réalisation de ses actions l'association est aidée par des bénévoles tout au long de l'année: 15 personnes en Equivalent Temps Plein (ETP). Elle emploie 3.67 personnes en ETP.

L'association mobilise toute une série de charges nécessaires à la réalisation de ses activités. Ces dernières sont détaillées dans le compte de résultat.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 157 810,42 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 6 753,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/04/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales notamment celles dictées par le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (Règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018) et aux principes et méthodes d'établissement et de présentation des comptes annuels dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Néant sur l'exercice 2023.

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	141 217			141 217
Immobilisations financières	3 173			3 188
TOTAL	144 390			144 405

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	23 886	12 067		35 953
Matériel de transport	2 406	3 750		6 156
Matériel de bureau et informatique	2 050	903		2 953
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	28 342	16 720		45 062
TOTAL GENERAL (I+II)	23 842	16 720		45 062

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	4 000	1 000		5 000
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	4 000	1 000		5 000

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances (VdP DSOL distribution repas)	23 000	23 000	
Autres créances	6 251	6 251	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	29 251	29 251	

Les autres créances correspondent principalement à des soldes fournisseurs débiteurs car nous attendons les factures de ces fournisseurs. Ces factures ont bien été enregistrées en charges par le biais du compte « fournisseurs factures non parvenues ».

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	4 361				4 361
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	42 204	15 142			57 346
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	15 142	-15 142	6 754		6 754
Dont générosité du public					
Situation nette	61 707	0	6 754		68 461
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	70 431			8 401	62 030
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	132 139		6 754	8 401	130 491
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	14 919	14 919		
Dettes fiscales et sociales	8 777	8 777		
Dettes sur immobilisations	1 246	1 246		
Autres dettes	2 377	2 377		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	27 320	27 320		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 555
Dettes fiscales et sociales	3 207
Autres dettes	
TOTAL	6 762

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyée : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres.

Subventions d'investissement

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Ville de Paris – Camion Frigorifique (34 560€)		34 560			34 560
Ville de Paris 40 K€ Travaux resto Goutte d'Or		40 000			40 000
TOTAL		74 560			74 560

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Ville de Paris – Camion Frigorifique (34 560€)		2 409		4 402	6 810
Ville de Paris 40 K€ Travaux resto Goutte d'Or		1 720		4 000	5 720
TOTAL		4 129		8 402	12 530

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Etat La Table Solidaire et citoyenne	Epicerie Solidaire	2 000	2 000			16 000
Etat 1175p03892 friche		3 000	3 000			
Etat 1175p03892 table solidaire		2 000	2 000			
Etat FDVA épicerie sociale		14 300	14 300			
Etat Aide à l'emploi		22 615	22 615			
Etat Aide à l'emploi CUI		9 554	9 554			
Ville de Paris DSOL épicerie solidaire		3 000	3 000			
Ville de Paris DDCT		1 500	1 500			
Ville de Paris Distribution Repas		2 3000		23 000		
	TOTAL	80 969	57 969	23 000		16 000

Eléments significatifs ou importants

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	1 958
Produits de cession des éléments d'actif	8 402
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	525
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
	Résultat exceptionnel
	9 835

Annexes Associations 2024 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif est à 0€.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	6	
TOTAL	6	0

Equivalent Temps Plein (ETP) : 3.67

Nature et évaluation des contributions volontaires

La Table Ouverte, dans le cadre du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (Règlement ANC N° 2022-04 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018), procède à la valorisation des contributions volontaires en nature.

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

BENEVOLAT	2023
Personnel bénévole	
Nombre de bénévoles	80
Soit en ETP B	15
Base : brut mensuel smic chargé	1 772
Soit par an A	26 577
Arrondi à A x B	318 900
	27 373
dons en nature	
Banque alimentaire	167 841
Dons solidaires	1 517 697
Solidarité Alimentaire France ANDES	21 604
dons privés (commerçants, associations et particuliers)	40 000
Agence don en Nature	786 175
Arrondi à	2 533 300

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 000 €.